

édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

édito

Bientôt la fin des signatures de complaisances ?

Avec la « Directive Services » qui doit être transposée en France d'ici le 28 décembre 2009, le ministère des finances, dans le sens du vent Européen de la déréglementation et probablement inspiré par quelques lobbys qui rêvent d'une architecture sans architectes, nous prépare la fin des sociétés d'architecture détenues majoritairement par des architectes.

Il est bien évident que si demain les sociétés d'architecture peuvent permettre aux autres acteurs de la maîtrise d'œuvre (ingénieurs, économistes, aménageurs... etc), et aux entreprises de construction (entreprises du BTP, marchands de matériaux, industriels) d'être majoritaires, il n'y aura plus de signatures de complaisance et bientôt plus besoin d'architectes tout court.

On imagine bien ce que deviendra la production architecturale avec des acteurs dont seule la logique économique les intéresse. Les 93 % des maisons individuelles construites sans architectes en sont déjà un bel exemple !

Et comment croire, comme le propose la commission européenne, que certaines professions du bâtiment seraient exclues pour « éviter les conflits d'intérêt trop flagrants ». En plus « ils » nous prennent pour des pigeons : moi j'en connais déjà qui font du BTP, de la promotion, des maisons de maçons, de la TV et même du téléphone... et tout ça sans conflits d'intérêts bien-sûr... !

Quant à vous, chers confrères libéraux, ne croyez surtout pas que la Directive Services ne vous concerne pas. Ce sont tous les architectes qui sont concernés, car ce serait la fin de la loi de 1977 sur l'Architecture, et l'arrivée sur le marché de la maîtrise d'œuvre d'une concurrence violente pour les architectes qui seraient rapidement et économiquement balayés.

Il est donc impératif que toute la profession dans sa mission de défense de la qualité architecturale s'emploie d'ici la fin de l'année à faire reculer le ministère des finances et la commission européenne. Stopper cette dérive absurde de déréglementation qui fait de l'architecture un simple produit que n'importe qui pourrait « fabriquer et vendre ».

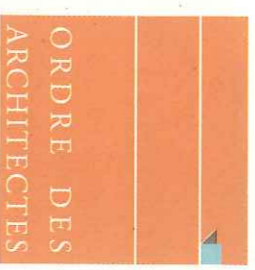
Peut-être faites-vous partie des quelques-uns qui ont voté aux Européennes ? Bravo ! Enfin ça dépend pour qui vous avez voté, à moins que devant le doute qui semble avoir atteint les rares électeurs, vous ayez voté blanc ?!

Pourtant cette élection est pour nous architectes l'occasion d'interpeller les nouveaux élus Européens sur les conséquences de la transposition de la Directive Services quant à l'avenir de la qualité Architecturale en France.

Dans la continuité des actions engagées par le Conseil National depuis plusieurs mois sur ce sujet, je serai amené avec le CRDA, à vous solliciter pour impliquer nos nouveaux députés Européens dans ce combat qu'ils doivent mener à nos côtés, toutes tendances politiques confondues.

Quant aux signatures de complaisances de quelques confrères suicidaires qui déshonorent la profession, je préfère compter sur vous pour aider le CRDA à en faire la chasse, plutôt que sur cette « Directive » qui réglerait définitivement mais dramatiquement le problème.

Patrick PICHON
Président de CRDA Centre



C E N T R E

SOMMAIRE

P2

Tribune
Agenda de l'Ordre
Brèves
Formations

P3

Actualité juridique
Infos

P4

Participation aux
jurys de concours
Tableau de l'Ordre
Nouveaux locaux

Encart

Les actualités
départementales
Reportages :
Pôle culturel
Equinoxe de
Châteauneuf

Chers Confrères, cette tribune, je le rappelle, vous est réservée et ouverte pour exprimer vos témoignages et vos « émotions architecturales ». Alors merci pour vos contributions.

■ Patrick Pichon, Président du CROA

Tribune Libre...

« Dans « Tribune Libre », il y a le mot libre, c'est donc librement et sans censure que j'espère pouvoir m'exprimer ici. Parce qu'il y en a vraiment marre de ce pays de liberté qui a besoin de 73 Codes divers et variés (si, si, 73 je vous assure, allez sur Légifrance, c'est démoralisant !). Et tout ça pour soit disant garantir la liberté des citoyens. Alors qu'on n'a déjà plus le droit de rouler (vite), de fumer, de picoler, vous verrez qu'un jour on n'aura plus le droit de baiser ! Et j'ai de plus en plus l'impression qu'on a de moins en moins de liberté de « faire de l'architecture ».

Mais le pire ce ne sont pas justement les codes, règlements et autres normes ; non le pire ce sont les hommes (et les femmes, qui des fois sont pires encore !). Tous ces instructeurs, contrôleurs, inspecteurs et autres gêneurs de liberté qui se croient du haut de leur incom pétence, autorisés à juger notre architecture.

Les mêmes qui, il y a près d'un siècle, auraient censuré Le Corbusier et Mallet-Stevens. Et encore je ne parle pas des ABF...eurs. Car là, pour certains, c'est le pom-pom ! Juges suprêmes, sans possibilité de recours ni d'appel, ces preux chevaliers défenseurs du patrimoine émettent leur Avis à coups de glaive dans votre projet. Bien-sûr ils vous expliquent : qu'ils n'ont rien contre le contemporain, au contraire... mais que tout même, avec la tuile plate et des fenêtres verticales à 6 carreaux, votre projet serait mieux ! pas plus beau, non, mieux « intégré ». Mais attention surtout pas de pastiche ! Ont-ils conscience que le patrimoine qu'ils prétendent défendre et qui fait la richesse architecturale de notre beau pays s'est construit sans eux et bien avant qu'ils n'existent ? D'ailleurs depuis que les ABF sont là, c'est bien plus beau... non ?

Pourrant je pense que les contraintes aiguissent la créativité et nous sont nécessaires. Mais le seul « gêneur » à qui je reconnaisse le droit d'intervenir sur le projet architectural, c'est le client qu'il nous faut convaincre même si des fois c'est pas du gâteau ! »

■ C.Q (128)

Vous avez dit Tribune libre

« Merci à notre confrère du 28 pour son « coup de gueule » et je suis donc heureux de l'informer que le Conseil National, même depuis plusieurs mois avec la DAPA et le Meeddt, une réflexion sur les incidences de la réglementation sur la qualité architecturale :

- La réglementation issue des documents d'urbanisme empêche-t-elle les architectes de créer et produire de la qualité architecturale ?

- Quelles contraintes doivent disparaître, quelles règles empêchent l'évolution et l'innovation ?

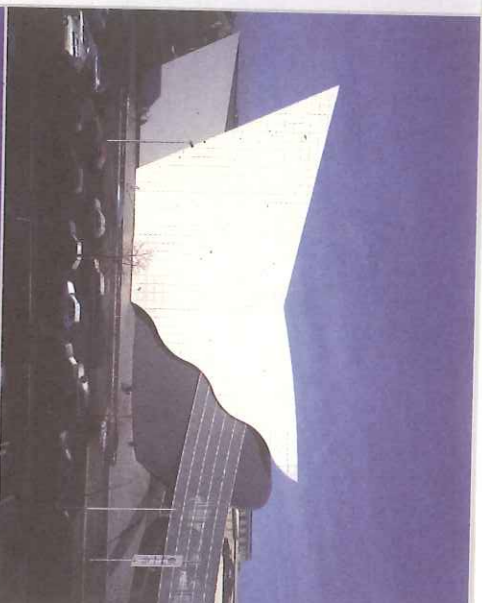
- Qu'est-ce qui produit de la qualité architecturale ?

- Concernant l'article 11 des PLU, quelle est son utilité ? doit-il être supprimé ou seulement aménagé ?

Des questions qui j'en suis sûr devraient vous inciter à vous exprimer nombreux ;

Alors à vos crayons et claviers. »

■ Patrick PICHON, Président du CROA



agenda de l'Ordre

8 avril - Orléans

Conseil Régional du Centre : Signature de la Charte Développement Durable et mise en place d'un Comité de Pilotage (Patrick PICHON)

16 avril - Orléans

Réunion journées du Patrimoine FRAC (Frédéric SKARBEEK)

23 avril - Orléans

1^{ère} conférence Ecoquartier organisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération d'Orléans (Patrice ROBERT)

24 avril

Réunion plénière JURJET au CNOA (Patrice ROBERT) - Paris
Réunion journées du Patrimoine FRAC (Frédéric SKARBEEK) - Orléans
Commission Développement Durable (J-Louis RADIGUE) - Paris

5 mai - Tours

Inauguration de l'exposition « Architecture Contemporaine en Région Centre » (Mathieu JULIEN)

7 mai - Paris

Assemblée Générale du CIAF (Patrice KAUIZ)

13 mai - Paris

Commission Communication au CNOA (Patrick PICHON)

14 mai

Table ronde avec les candidats aux élections européennes, organisée par le CNOA (Patrick PICHON) - Paris
Rendez-vous avec Monsieur Olivier CARRÉ, Adjoint au Maire d'Orléans concernant les nouveaux locaux CROA/MA et dépôt du PC

15 mai - Bordeaux

Commission Développement Durable (J-Louis RADIGUE)

17 mai - Noirlac

Spectacle « Les Pierres Sauvages » à l'abbaye de NOIRLAC (Cher) (Patrick PICHON)

18 mai - Orléans

Assemblée Générale Extraordinaire avec le syndic et les copropriétaires de l'immeuble des futurs locaux CROA/MA pour présentation du projet (Patrick PICHON-Patrice ROBERT)

26 mai - Orléans

Invitation de l'Agence d'Urbanisme et de l'Agglomération Orléanaise pour intervenir sur l'architecture responsable et le Développement Durable (Patrice ROBERT)

27 mai - Orléans

Emission « Forum Emploi » sur ORLEANS TV (Patrick PICHON)

5 juin - Paris

Commission plénière « JURJET » au CNOA (Patrice ROBERT)

16 juin - Orléans

3^{ème} Conférence sur les aspects socio-économiques des éco-quartiers organisée par l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération orléanaise, venant conclure le cycle de trois conférences sur ce qui préfigurerait la ville durable de demain... (Patrice ROBERT)

brèves

Profitions de la crise, innovons !

La crise immobilière est bien présente et touche tous les secteurs, tels que les travaux publics, le logement... Mais aussi, les agences d'architectes qui voient leurs projets retardés voire abandonnés. Cependant, même si les raisons de craindre sont fondées, la crise n'est pas une fin en soi. En effet, c'est le moment d'investir dans la matière grise, dans l'imagination, la créativité urbaine. Mais, les conditions de la reprise passent d'abord par les collectivités car le bâtiment est extrêmement dépendant des lois des finances et des politiques gouvernementales. C'est là que l'Etat, à travers les PLU, les études urbaines préalables, les ZAC et autres procédures opérationnelles, peut libérer de l'offre foncière intelligente et à prix raisonnable. D'ailleurs, la situation est loin d'être insurmontable car les carences en matière d'urbanisme sont légions : manque de logements et mauvais état du parc immobilier, désertification des centres-villes, paupérisation des quartiers... De plus, l'Ordre des architectes est une force de proposition comme il l'a fait dans le cadre des amendements proposés sur la loi de Christine Boutin, pour lier le plan en faveur du logement aux impératifs du Grenelle. Et, selon le Président du CNOA, Lionel Dunet, « l'urbanisme responsable, la qualité architecturale, la beauté de nos villes et de nos paysages ou l'amélioration du parc existant » font partie des clés qui pourraient relancer l'immobilier. Toujours pour Lionel Dunet, « nous y trouverions une dynamique nationale, le lien entre Grenelle et loi sur la ville et une approche qualitative de nos lieux de vie ». A condition que l'Etat réfléchisse sérieusement à repenser le logement en France, en effectuant les adaptations nécessaires. Car, additionner sans fin des lois, des règles et des normes n'est pas une solution. Cependant, préparer la France urbaine et durable de demain à la faveur d'une réflexion des collectivités aidées pourrait sortir le pays de la crise et de la rareté foncière.

(source : Le Moniteur)

formations

Calendrier 2009

Formation Développement Durable

Organisée par le CROA Centre et dispensée par le Groupe Le Monteur, cette formation sera composée de 4 modules de 2 jours suivis d'une journée d'études et de visite d'un bâtiments en Région Centre.

Module 1	Urbanisme et développement durable - Eco-quartiers	2 jours Jeudi 1 ^{er} et vendredi 2 octobre 2009
Module 2	Programmation - certifications environnementales H&E(logements) et HQU (tertiaire) - Basse énergie	2 jours Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2009
Module 3	Conception et réalisation des bâtiments d'habitation et optimisation énergétique (jusqu'à l'énergie positive)	2 jours Jeudi 5 et vendredi 6 novembre 2009
Module 4	Conception et réalisation des bâtiments tertiaires et optimisation énergétique (jusqu'à l'énergie positive)	2 jours Jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2009

Le coût :

Architecte libéral : 900 €

Architecte salarié et collaborateur : 1200 €

(prise en charge partielle par le Flipl et l'OPCA/pl)

Cette session de formation étant complète, une seconde sera programmée ultérieurement.

L'auto-entrepreneur : une possibilité pour les architectes.

Les architectes peuvent bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Pour cela, ils doivent répondre aux conditions suivantes : avoir créé leur exercice individuel en 2009, réaliser un chiffre d'affaire annuel inférieur à 32 000 € et bénéficier de la franchise TVA.

Ce régime s'adresse donc en priorité aux architectes libéraux en début d'activité. Cependant, les salariés des agences d'architecture ou les architectes fonctionnaires souhaitant créer une activité indépendante, peuvent adhérer à ce dispositif. Car, l'auto-entreprise apporte des avantages sociaux et fiscaux, tels que la forfaitisation des prélèvements, mais aussi une simplification des démarches administratives.

Pour bénéficier de ce régime, les architectes libéraux doivent se déclarer, soit en ligne sur le site www.lautoentrepreneur.fr ou auprès du centre des formalités URSSAF. L'inscription au tableau de l'Ordre des architectes est aussi une condition d'accès au statut. L'architecte auto-entrepreneur doit en effet répondre des obligations propres à sa profession (souscription d'une assurance professionnelle personnelle, respect de la déontologie...).

Par temps de crise, les comptes sains repoussent le mauvais vent !

Quand le marché est dépressif, les difficultés de gestion ne doivent pas être une excuse pour négliger vos créanciers.

Alors, la priorité est de payer vos cotisations d'assurances professionnelles et maladies. Cela vous évitera de graves désagréments. Surtout, n'hésitez pas à demander un étalement des paiements.

Sachez que le droit du travail a évolué et qu'il existe d'autres procédures que le licenciement économique.

Quoi qu'il en soit, la réglementation et la convention collective des entreprises d'architecture est à suivre à la lettre. Il existe également une « assurance licenciement/retraite » qui prend en charge, après 2 ans de carence, le paiement des indemnités de licenciement ou de départ à la retraite.

De même, il faut savoir que le statut de collaborateur libéral peut permettre de faire face à une surcharge temporaire de travail... sans avoir recours à l'embauche d'un salarié.

Les architectes libéraux bénéficient de plusieurs procédures en cas de grosses difficultés économiques.

La loi n°2005-845 du 26 juillet 2005 a élargi le champ d'application des architectes libéraux ayant une société en procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. L'architecte peut ainsi bénéficier de 4 procédures : la sauvegarde, la conciliation, le redressement et la liquidation. Pour la première, il doit justifier de difficultés économiques insurmontables. Pour les trois autres, l'architecte doit être en état de cessation de paiement depuis moins de 45 jours.

La sauvegarde est destinée à faciliter la réorganisation de l'entreprise. Avec le redressement, ces décisions permettent la poursuite de l'activité économique, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif.

La conciliation est une procédure amiable lors de laquelle le tribunal désigne un conciliateur. Ce dernier doit ainsi favoriser la conclusion d'un accord entre l'entreprise et ses principaux créanciers.

La liquidation judiciaire met fin à l'activité de l'entreprise par une cessation globale ou séparée de ses droits et de ses biens.

Renseignements sur : www.architectes.org

infos

EDIFICE SUR LE SITE DE L'ORDRE

Vous pourrez retrouver les différents numéros d'Edifice, diffusé en version papier, sur le site de l'Ordre de la région Centre : www.architectes.org/accueils/centre

PANNEAUX DE CHANTIER

Les panneaux de chantier réalisés par le CROA Centre comportant le logo de l'Ordre sont en vente au prix unitaire de 10 €.

Vous pouvez contacter :

dans le Cher (181) :

Patrice KAUZ à Bourges 02 48 24 60 50

dans l'Eure et Loir (128) :

Frédéric CORDIER à Chartres 02 37 30 01 07

dans l'Indre (136) :

Cabinet PIRES-VILLERET
à Châteauroux 02 54 07 01 94

dans l'Indre et Loire (137) :

Eric LECONTE à La Riche 02 47 39 98 94

ou Mathieu JULIEN à Tours 02 47 51 40 38

dans le Loir et Cher (141) :

Ghina HACHEM EL RAWAS à Blois 02 54 74 21 28

dans le Loiret (145) :

Le secrétariat de l'Ordre 02 38 54 09 99

Renseignements : www.frac-centre.fr

ELECTIONS EUROPÉENNES : DÉFENDRE L'INDÉPEN- DANCE DES ARCHITECTES

Le CNOA a réuni le 14 mai dernier, dans ses locaux de la Tour Montparnasse, lors d'un "petit-déjeuner", plusieurs familles politiques pour évoquer les positions de l'Ordre sur la directive service, les PPP et la métropole européenne. Parmi les personnalités présentes, notons Jean-Pierre Sueur, Jacques Toubon, Renaud Donnedieu de Vabres, Robert Lion. Sont également intervenus : Bernard Le Hideux, député européen, Claude Biver, sénateur de la Meuse, Monique Saliou, candidate PS, Isabelle Cannelec, candidate UMP, Jean Gauthier, directeur adjoint à l'architecture (DAPA), Noël de St-Pulgent, président de la MAPP, Marianne Louis, secrétaire nationale PS, ...

LES AMIS DU FRAC CENTRE PROGRAMME 2009

10 septembre 2009 - Orléans

Biothing - Vernissage Exposition Frac Centre

19-20 septembre 2009 - Orléans

Nuit de l'architecture

Journées Européennes du Patrimoine

22 octobre 2009 - Orléans

Visite commentée privée

Exposition Biothing Frac Centre

21 novembre 2009 - Paris

Agence Odile Decq et Benoit Cornette - Architectes

12 décembre 2009

Rencontre avec Claude Parent - Architecte

CAUE ; FORMATION EN FINLANDE

Du 10 au 13 septembre 2009, le CAUE du Loiret organise une formation sur développement durable et recherche d'identité : extensions urbaines, densification des centres bourgs en milieu rural.

Comment accueillir de nouveaux habitants en milieu rural en associant modernité, identité locale, objectif de développement durable ?

S'adresser au CAUE du Loiret
36, quai du Châtelet - 45000 ORLEANS
Tél : 02 38 54 13 98 - Fax : 02 38 54 14 15

FORMATION « CONSTRUCTION BOIS ET MAISON PASSIVE »

Réservez vos places avec Hartmut Hering, hhnconseil, les 1, 2, 3 juillet pour la visite d'un chantier passif et les matinées du 2 et 3 octobre pour l'initiation au logiciel et calcul PHPP.

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS ET AUX COMMISSIONS DE SÉLECTION CONSTITUÉES COMME UN JURY*

Dépt.	Maître d'ouvrage	Opération	Equipes sélectionnées	Equipe(s) lauréate(s)
28	Communauté de commune	Construction pôle enfance EPERNON	BASSELLIER-JARZAQUET (75)/ SEMICHON (28)/MARGERIE-PASQUET (75)	BASSELLIER (75)
36	Conseil Régional	Restructuration EREA TABARLY CHATEAURoux	Dominique BERNARD (36)/Cabinet K (75)/ COUTANT OLIVIERO (36)	Dominique BERNARD (36)
41	Conseil Général	Restructuration collège GENEVOIX Romorantin	Atelier PÉRÉ (37)/CARTIER LESTANG (41) CREATURE (45)	CARTIER LESTANG (41)
45	OPAC	Construction 26 logements ZAC LARRY OLIVET	CRR (63)/PORCHER (41)/ CARATY POUPART (37) SOA (75)/MARS BALLETT (37) PERRANET (75)	CRR (63) SOA (75)
45	CCI du Loiret	Création d'un bâtiment tertiaire SARAN	HESTERS (75)/L'HEUDE ET L'HEUDE (45)/ VACONSIN (45)	VACONSIN GAILLEDRAT (45)

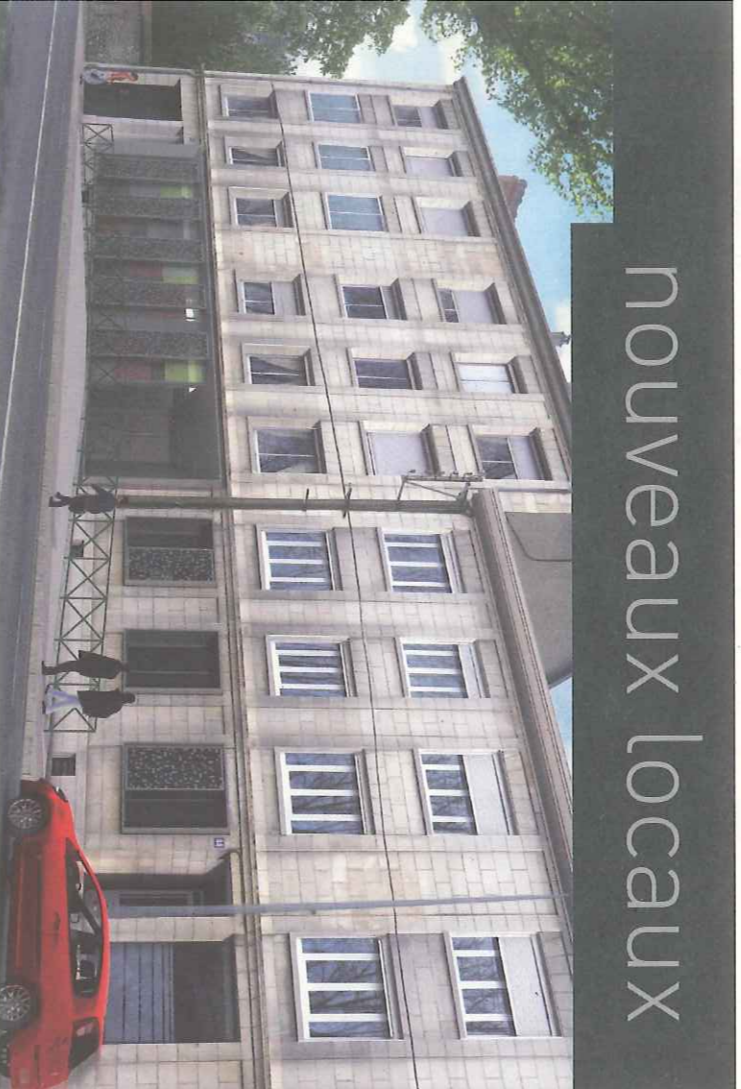
*Concours pour lesquels le CROA a proposé les jurés



CCI du Loiret - Saran (45) - VACONSIN GAILLEDRAT (45)

EREA TABARLY - CHATEAURoux (36) - Dominique BERNARD

COURS
Journal édité par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, 74, boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans Tél. 02 38 54 09 99 Fax: 02 38 42 04 23 Réalisation Force Motrice Crédit photos : Atelier-JL Godivier, D. Bernard ISSN en cours



nouveaux locaux

CA AVANCE !!

Il s'agit du projet de l'architecte Stéphane Le Clairche (28 Chartres) qui a été lauréat du concours organisé par le CROA et présenté lors de l'Assemblée générale. Le Permis de Construire a été déposé le 14 mai 2009. Une présentation a été faite aux copropriétaires lors d'une AG extraordinaire le 18 mai 2009.



TABLEAU DE L'ORDRE

Inscriptions Architectes :

Sara GREGOIRE,
Architecte HMONP à ORLEANS (45), salariée + Libérale

Odile POIRIER,
Architecte DPLG à JOUE LES TOURS (37), Libérale

Jean-Marc REYMANN,
Architecte DPLG à CHARTRES (28), Fonctionnaire

Silvia DEJEAN-MARMILLOUD,
Architecte DPLG à CHATEAURoux (36), Libérale

Inscriptions sociétés d'architecture :

SARL PLATEFORME à TOURS (37)
Associés : Messieurs BEZEULIN, CHEREF, MONTANDON et TARDITS

EURL LS PROJET à SAINT MAURICE S/ AVEYRON (45)
Associée : Madame Solène LIN LE SERGENT

SARL DIARGAM ARCHITECTURE à MAINTENON (28)
Associé : Hervé ZAMMIT

EURL KD 17 à BOURGES (18)
Associée : Karen DERISBOURG

Radiations :

Marie-Hélène MERCERON,
Architecte DPLG à BOURGES (18), pour cessation d'exercice à titre libéral.

Isabelle COHENDET DELLA NOCE,
Architecte DPLG, à PARIS (75003), pour cessation d'activité.

CALDE ARCHITECTURE,
à LA CHATRE (36), pour dissolution

ANGLE SUD ARCHITECTES,
à BLOIS (41), pour cessation d'activité

Décès :

Paul CAUDRON (28), architecte DPLG, cabinet CAUDRON-CHEVET-TREMEL à DREUX (28), décédé le 31 mai 2009 à l'âge de 90 ans.

Louis BOURDIN (37), architecte associé de la SARL Bourdin-Villeret à Tours (37), décédé le 2 juillet 2009 à l'âge de 79 ans.

Photo : Barbara Dupont / Migration Photo

Avec la MAF
Évitez les mauvais plans de la maison individuelle

Rendez-vous sur l'espace adhérent du site ma.fr
pour recevoir le guide et trouver des informations, des témoignages, des conseils et de nombreux outils.

MAF
Maison de l'Architecture Française
10071P
10071P
10071P

ArchilEcture

Pôle culturel Équinoxe à Châteauroux

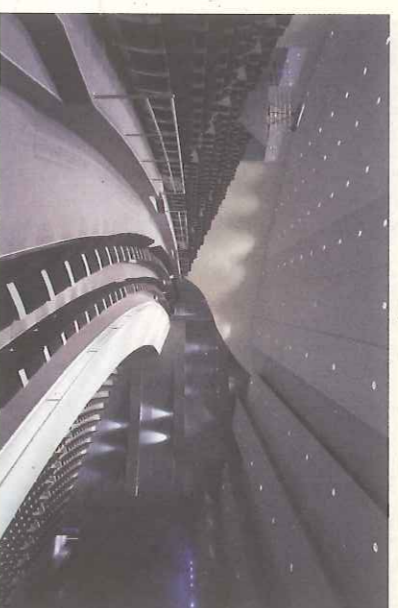
mise en service :
1998

Atelier Jean-Louis Godivier
Architecte Paris

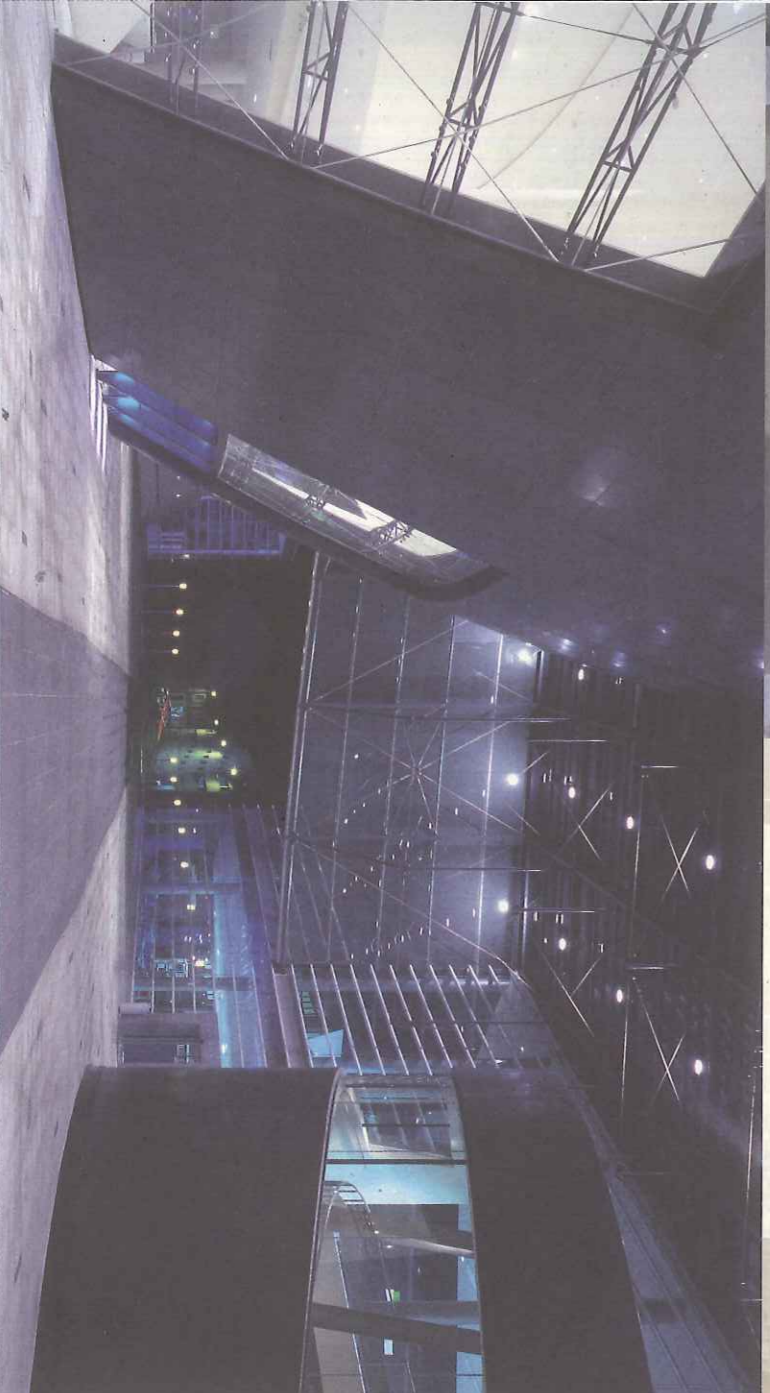
Les années quatre-vingt auront mis à l'honneur le duo ou le trio salle de spectacle/médiathèque/musée, rare entité publique, pensait-on alors, susceptible de susciter une nouvelle centralité.

La médiathèque et le théâtre de 1.200 places de Châteauroux ne dérogeant pas à la règle. De leur nouvel équipement, les élus attendaient une double fonction, culturelle et urbaine, capable de cristalliser les aspirations auxquelles leur ville un peu morne, un peu plate, ne savait pas répondre.

Le bâtiment de Jean-Louis Godivier est fort en gueule, personnel, séduisant, sans soumission. Entre attention et indépendance, il trace un chemin que les acousticiens et les gens du spectacle ne refusent pas d'emprunter. Les premiers soulignent l'adéquation entre formes ovoïdes et qualité du son, les seconds la fonctionnalité générale : déchargement des décors en accès direct, régie, rampes, loges, là où il faut. Le calcul de la charpente métallique aux formes non géométriques est un exploit informatique, soumis à la fraîcheur du dessin/dessin qui sur place s'impose, grâce au curieux mélange monumentalité, abstraction des échelles et domesticité.



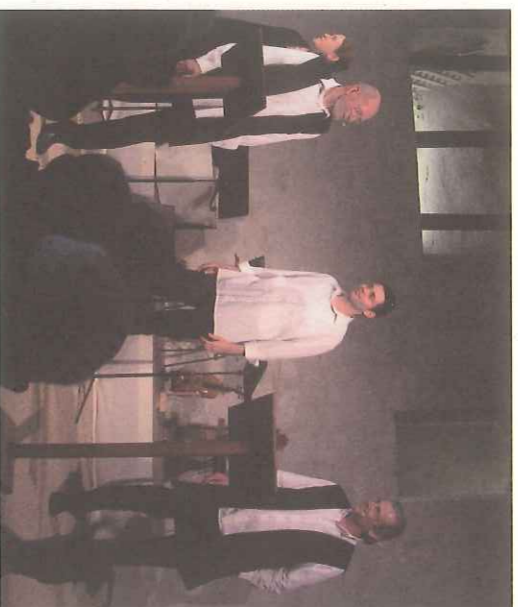
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de CHATEAURoux
MISSION	mission de base + 100% exécution + aménagements paysagiste + design mobiliers
EQUIPE	architecte mandataire: ATELIER JEAN-LOUIS GODIVIER, bet tous corps d'état + économie de la construction: EUCLID INGENIERIE, scénographie: SCENOGRAPHIE acoustique: Gérard NÖEL
NATURE DU PROJET	salle de spectacles 1.200 pl., auditorium 200 pl., centre de production scénique (bureaux, studios, salles d'exercices...), centre d'expositions modulable, médiathèque, boutiques, logements de fonction, parkings souterrains 500 pl et aménagements du paysage urbain - shon: 17 500 m ²
MONTANT TRAVAUX	18,5 M€



Actualités départementales

CHER

Les Pierres sauvages



Le spectacle "Les pierres sauvages" a été présenté le dimanche 17 mai 2009, à l'Abbaye de Noirlac (18200 Bruère-Allichamps), dans le cadre des "matinales de l'Abbaye" qu'organise Paul FOURNIER, Directeur de l'Abbaye de Noirlac - Centre Culturel de rencontre.

Le spectacle "Les Pierres sauvages" est une adaptation et réalisation de Jean-Pierre POTIER, du roman éponyme écrit par l'architecte Fernand POULLON.

Ce "spectacle-oratorio" qui réunit 6 comédiens, chanteurs et musiciens, évoque la vie d'un moine bâtisseur qui au XII^e siècle édifia l'Abbaye du Thoronet en Provence. Sous la pureté des voûtes cisterciennes de Noirlac, le texte de Pouillon a retrouvé ici toute sa profondeur, cet hymne à l'Architecture que nous conte POULLON sera prochainement développé avec l'exposition sur son œuvre architecturale, que le Conseil de l'Ordre souhaite présenter début 2010 dans ses futurs locaux à ORLÉANS.

EURE-ET-LOIR

Décès de Monsieur Paul Caudron

Arrivé à DREUX en 1954, d'abord comme associé de Louis Pfeiffer, puis seul à partir de 1956, Paul Caudron qui avait cédé son agence à ses collaborateurs en Janvier 1986, vient de s'éteindre à l'âge de 90 ans dans la petite station balnéaire de Saint-Jean-de-Mont (85) où il coulait une retraite douce et paisible. Il laissera à Dreux le souvenir d'un architecte compétent, ouvert, sachant écouter son prochain pour mieux le servir.

Jean-Claude TREMEL

INDRE

Exposition Paul Chemetov jusqu'au 5 septembre à Châteauroux



Exposition organisée par la ville de Châteauroux, en partenariat avec l'association "Triage Art & Littérature". Thème : la médiathèque. Conférence de Paul Chemetov sur place le 4 septembre à 20 h 30.

Médiathèque Equinox, 41 av. Charles de Gaulle

Contact : Mairie de Châteauroux - 02 54 08 35 35

Assemblée générale de Châteauroux



L'AG du 27 mars a réuni 85 architectes sur l'aéroport de Déols. Suivi d'un déjeuner à L'Escalé et une visite du site en compagnie de Marc Cioffi, ancien ABF de l'Indre et de Pascal Urriaga qui a piloté la restructuration.

Signature de la Charte de construction durable avec la Région Centre



Dans le cadre d'une démarche globale de développement durable, la Région Centre et ses partenaires, l'Union Régionale des CAUE, la CICE, le CROA, la FFB, la CAPEB, la CGPME, la Chambre des Métiers ont signé "la charte régionale de la construction durable dans les bâtiments régionaux".

Leurs engagements concernent :

la démarche qui doit aborder tous les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment ;

une commande publique accessible à un plus grand nombre d'artisans et d'entreprises ;

la préparation et la coordination pour des projets moins coûteux et moins longs ;

la qualité des formations ;

la synergie et la mobilisation des différents acteurs pour mieux échanger l'information.

LOIRET

JOURNEES DU PATRIMOINE des 19 et 20 septembre 2009

Au cours de la nuit du samedi 19 au dimanche 20 septembre 2009, se déroulera à Orléans une série d'événements liés à l'Architecture dans l'espace public et les lieux culturels.

L'objectif est de mettre l'accent sur une dimension festive, en invitant artistes, architectes, réalisateurs, critiques, etc... Dans ce cadre, une exposition-parcours aura lieu dans l'hyper-centre d'Orléans avec des visites commentées.

14 agences d'architecture au centre d'Orléans ouvriront leurs portes au public les samedi et dimanche après-midi, dans lesquelles seront présentées des œuvres d'architectes appartenant au fonds du FRAC.

Le Frac Centre organise cet événement avec les Amis du Frac et la Maison de l'Architecture ainsi qu'avec le soutien de la ville d'Orléans, la Région Centre et la DRAC.

LOIR-ET-CHER

L'Ordre des Architectes, dans sa démarche continue de protection de la profession, s'est constitué partie civile contre Mr DECORTIAT Bertrand pour l'utilisation du titre d'architecte d'une manière illicite.

Le 05 Mai 2009, ce dernier a été condamné par le tribunal correctionnel de Blois, pour usurpation du titre d'architecte :

- à une peine de 18 mois d'emprisonnement avec sursis
- à payer au CROA la somme de 1 € à titre de dommage et intérêts
- à ce que soit publié l'extrait de la décision du jugement dans la Nouvelle République du Centre, ainsi que l'affichage de cet extrait au siège de son établissement.

blog & blague

Plus de permis de construire pour l'isolation extérieure

Parmi les mesures annoncées par le chef de l'Etat : la mise en place avant fin mai des prêts bonifiés pour le financement du stockage du bois abattu par la tempête Klaus de janvier 2009 ; la dispense de permis de construire pour tout propriétaire utilisant du bois pour l'isolation thermique de sa maison par l'extérieur ; l'expérimentation d'un marché financier visant à valoriser le stockage de carbone dans le bois et le rachat d'électricité pour les unités moyennes de production à partir de bois.

Enfin, l'Office National des Forêts pourra, dans le respect du droit de la concurrence, proposer un mandat de gestion annuel aux propriétaires privés de forêts non exploitées.

Avant d'être présentés à la convention Climat qui se déroulera fin 2009, ces propositions devront être étudiées par les acteurs de la filière bois.

VU à la TV!

Patrick PICHON, Président de l'Ordre, a participé à l'enregistrement d'une émission "Forum emploi" sur Orléans TV sur "les métiers de l'architecture".

Participants à l'émission :

Stéphane CAUSSARIEU (Architecte DPLG)

Michel L'HEUDE (Architecte - Membre de l'UNNSFA)

Patrick PICHON (Pat del'Ordre Régional des Architectes)

Charlotte CAILLON (Titulaire BTS Design d'espaces)

Léandre PORTE (Architecte - Enseignant IAV d'Orléans)

L'émission a été diffusée le 28 mai 2009 et peut être revue sur le site d'Orléans TV.

www.ortleanstv.fr/video.php?id=489